

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2014 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Jean Perron, conseiller, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2014

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2014

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2014

5.3 Autorisation de paiement / Remplacement de pompes / Plage Lac St-Joseph

5.4 Autorisation de paiement - Décompte progressif #3 / Réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport / *Terrassement Portugais inc.*

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Autorisation de signature / Addenda #1 à la Convention pour l'agrandissement du Quai de la 4^e Avenue

6.3 Établissement du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015

6.4 Octroi de contrat / Entretien et surveillance des patinoires municipales et des activités de glace, Saison 2014-2015 / *Daniel Lavallée*

6.5 Autorisation de signature / Effets bancaires

7. PARTIE INFORMATIVE

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9. AFFAIRES DIVERSES

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

185-12-2014

1. ORDRE DU JOUR
1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec la modification suivante au point 5.3

5.3 Affectation d'une somme provenant du surplus cumulé au paiement de certaines dépenses

186-12-2014

2. PROCÈS-VERBAUX
2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014;

Que le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 20 h 03, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 03.

4. CORRESPONDANCE
4.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2014

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de novembre 2014 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES
5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2014

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 novembre 2014 et les invite à le consulter.

187-12-2014

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2014

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 novembre 2014 totalisant 688 757,53 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 novembre 2014 totalisant une somme de 688 757,53 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

188-12-2014

5.3 Affectation d'une somme provenant du surplus cumulé au paiement de certaines dépenses

ATTENDU que certaines dépenses non prévues au budget ont été réalisées en cours d'année;

ATTENDU les sommes disponibles au surplus cumulé;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au surplus cumulé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à affecter au surplus cumulé des dépenses effectuées en cours d'année pour un montant total de 66 861,53 \$, plus les taxes applicables :

Fournisseur	N° Facture	Montant avant taxes
Xylem	3558-0205175	16 950,00 \$
Xylem	3558-0205120	1 305,17 \$
Xylem	3558-0204778	1 001,00 \$
National Vacuum	QC 6314	4 083,82 \$
National Vacuum	QC 6315	1 649,24 \$
National Vacuum	QC 6330	3 059,48 \$
National Vacuum	QC 6313	2 041,91 \$
National Vacuum	QC 6333	3 059,48 \$
Xylem	3558-0214930	11 165,00 \$
National Vacuum	3558-0215051	20 841,29 \$
Xylem	3558-0213293	1 705,14 \$

QUE ces dépenses soient financées à même le surplus cumulé.

189-12-2014

5.4 Autorisation de paiement - Décompte progressif #3 / Réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport / Terrassement Portugais inc.

ATTENDU la correspondance du 26 novembre 2014 de la firme d'ingénieurs-conseils Roche ltée recommandant le paiement du décompte progressif #3 relatif au projet de réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 67 296,74 \$, plus taxes applicables, à la firme *Terrassement Portugais inc.*

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10820-2014 et le surplus non affecté, s'il y a lieu.

6. AFFAIRES COURANTES

190-12-2014

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE la demande de permis assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été analysée lors de la rencontre du 20 novembre 2014 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte la demande de permis déposée en vertu du PIIA recommandée par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre le permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

191-12-2014

6.2 Autorisation de signature / Addenda #1 à la Convention pour l'agrandissement du Quai de la 4^e Avenue

ATTENDU QU'une convention a été signée entre la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et la Corporation du Quai de la 4^e Avenue en date du 5 mai 2011;

ATTENDU QUE la Corporation du Quai de la 4^e Avenue souhaite augmenter le nombre d'emplacements en passant de vingt-huit (28) à quarante-six (46);

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a adopté le Règlement numéro 10900-2014 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les normes pour les quais à emplacements multiples;

ATTENDU QUE la Corporation du Quai de la 4^e Avenue peut, selon les dispositions du règlement actuel, agrandir le nombre d'emplacements;

ATTENDU QUE le paragraphe 1^o k) de l'article 14.4.2 du Règlement numéro 2007-01-9125 prévoit que le protocole d'entente peut exiger d'autres conditions que celles mentionnées dans le présent paragraphe;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ajouter à l'entente déjà signée l'addenda #1, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit

D'autoriser le directeur général et le maire à signer le présent addenda.

192-12-2014

6.3 Établissement du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015

ATTENDU QUE selon l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la municipalité a l'obligation d'établir le calendrier des séances régulières du conseil municipal au début de chaque année civile;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à l'adoption du calendrier 2015 des séances régulières du conseil municipal comme suit :

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 1^{er} septembre
- 6 octobre
- 3 novembre
- 1^{er} décembre
- 15 décembre (adoption du budget)

QUE les séances régulières pour l'année 2015 se tiennent à compter de 19 h 30 à la salle communautaire Le Bivouac.

193-12-2014

6.4 Octroi de contrat / Entretien et surveillance des patinoires municipales et des activités de glace, Saison 2014-2015 / Daniel Lavallée

ATTENDU QUE la Ville désire offrir à ses citoyens des activités de glace pour la période hivernale;

ATTENDU QUE la Ville désire mettre à la disposition de la population des patinoires municipales extérieures ainsi que le chalet des patineurs;

ATTENDU l'offre de services de M. Daniel Lavallée datée du 20 octobre pour effectuer, à contrat, la création et l'entretien des glaces des patinoires extérieures municipales ainsi que la surveillance du chalet des patineurs;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite du travail accompli par M. Lavallée dans les années antérieures;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer le contrat de création et d'entretien des patinoires extérieures de la Ville ainsi que la surveillance du local des patineurs pour un montant de 14 300 \$, pour la saison 2014-2015, soit du 12 décembre 2014 au 16 mars 2015, selon les conditions mentionnées au contrat, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération.

194-12-2014

6.5 Autorisation de signature / Effets bancaires

ATTENDU QUE les chèques et effets négociables de la municipalité sont signés par le maire ou le maire suppléant et le directeur général et trésorier de la Ville ou la trésorière adjointe, tel qu'il est prévu à l'article 100.1 de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU la nomination de monsieur Jean Perron à titre de maire suppléant pour l'année 2015, selon la résolution 201-11-2013 adoptée le 5 novembre 2013;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser monsieur Jean Perron à signer les chèques émis par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour l'année 2015 et ce, à titre de maire suppléant.

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Adoption du budget 2015

Monsieur le maire informe la population que le budget 2015 sera présenté et adopté à la séance spéciale du conseil le mardi 16 décembre 2014 à 19 h 30, à la salle communautaire Le Bivouac.

7.2 Guignolée

Monsieur le maire rappelle l'importance d'être généreux lors de la Guignolée qui aura lieu le dimanche 7 décembre prochain à compter de 11 h. Il invite également ceux qui veulent s'impliquer pour la cause à contacter le Comité Orientation et Dépannage qui a toujours besoin de bénévoles.

7.3 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes

Monsieur le maire informe les citoyens que les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés du 22 décembre au 2 janvier inclusivement. La prochaine édition de l'Entre-Guillemets, qui sera publiée le 17 décembre prochain, fera un rappel sur les dates de fermeture des bureaux de pour la période des Fêtes.

7.4 Opération Nez-Rouge

Monsieur le maire rappelle que la 31^e campagne de service de raccompagnement se tiendra du 5 au 31 décembre 2014. L'organisme invite la population à contribuer à l'efficacité du service en participant comme raccompagnateur. Des formulaires d'inscription sont disponibles à <https://operationnezrouge.com>, dans les points de service de la SAA et dans les caisses Desjardins.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 45, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. La liste d'attente du Quai de la 4^e Avenue et la position de la Ville dans le futur en regard des nouvelles demandes pour un quai.

Fin de la seconde période de questions à 19 h 55.

195-12-2014

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 55.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier